

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le **04 Septembre 2024**

DECRET N° 24-148 bis/PR

Portant Attribution de décoration militaire.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°97-006/AF du 21 juillet 1997, portant statut des personnels militaires, modifié et complétée par la loi N°14-035/AU du 22 décembre 2014 ;
- VU le décret N°89-026/PR du 28 septembre 1989 portant création au sein de la défense comorienne des diverses décorations à titre de distinctions ou récompenses.

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er}: La Médaille du Mérite militaire est décernée au Général de Corps d'Armées **ANDRE PETILLOT**, Major-Général de la Gendarmerie

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

